

Séance du 29 juillet 2004

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoints ; MM. Laroche, Pommiez, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, M. Sarhy, Conseillers Municipaux.

A DONNE POUVOIR : Mme Chevrel à Mme Boé ; M. Larralde à Mme Lougarot.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES FONCIERES - Déclassement d'une partie de la rue de Char à Bayonne

M. LOZANO présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Commune de Bayonne souhaite harmoniser l'alignement de la rue de Char et rectifier les emprises de chaussée de la rue Gleize.

La concrétisation de ces deux opérations nécessite au préalable le déclassement d'une partie de la rue de Char.

C'est ainsi qu'en application de l'arrêté municipal en date du 28 avril 2004, une enquête préalable au déclassement du domaine public communal d'une partie de la rue de Char s'est déroulée en Mairie de Bayonne du mercredi 19 mai 2004 au vendredi 4 juin 2004 inclus.

Au terme de cette enquête, le Commissaire Enquêteur, Monsieur VALLUY Robert, a émis un avis favorable au déclassement concerné.

Je vous demande donc, en application de l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, de bien vouloir prononcer le déclassement d'une partie de la rue de Char pour une surface de 113 m², selon plan annexé.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.